

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **SANTE-C-1** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Stefan Schreck**  [**Stefan.schreck@ec.europa.eu**](mailto:Stefan.schreck@ec.europa.eu)  **+352 4301-38520**  **1**  **3ème trimestre 2020 [[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  □ **Bruxelles ⮽** **Luxembourg** □ A**utre: ……………….** |
|  | **⮽  Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  **⮽    aux pays AELE suivants :**  **⮽ Islande ⮽ Liechtenstein ⮽ Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

Souhaitez-vous travailler avec les lauréats du prix 2017 pour la bonne administration du Médiateur européen, à nouveau sélectionnés en 2019 ?

Nous sommes une équipe innovante qui travaille pour faire la différence pour les citoyens. Nous traitons deux aspects des domaines les plus importants de la vie: la santé et l'argent. Nous créons des opportunités concrètes permettant aux pays de mettre en œuvre les meilleures pratiques de santé avec le soutien financier de l'UE. Nous voulons aider tous les pays à progresser vers le meilleur dans leur catégorie sans nous contenter du dénominateur commun minimum.

Nous gérons le groupe stratégique des Etats membres, les services de l'UE et la Banque européenne d'investissement qui priorise les actions en matière de santé publique. Nous dirigeons la mise en œuvre du volet santé du FSE + (413 millions d’euros) et co-présidons avec la DG RTD la mise en œuvre du cluster santé d'Horizon Europe (7,7 milliards d’euros), y compris la nouvelle «Mission sur le Cancer». Ces activités soutiennent les principales priorités de l'UE liées à la santé: politique de l’UE en matière de lutte contre le Cancer, Stratégie de la fourche à la fourchette et Pacte vert pour l’Europe.

Nous aidons les pays à i) élaborer/développer des stratégies globales pour investir dans la santé; ii) répondre à leurs besoins spécifiques sur la base de solutions éprouvées et d'une collaboration entre pairs; iii) utiliser pleinement et de manière cohérente tous les cadres politiques et instruments de financement de l'UE (volet santé, FSE +, Horizon Europe, fonds ESIF, Invest EU, Banque européenne d'investissement, etc.).

Nous recherchons un/une collègue i) amical/e, diplomate et positif/ve; ii) motivé/e et possédant une excellente éthique de travail; iii) intéressé/e à la fois à sortir des sentiers battus et à mener à bien ses projets.

Le/la collègue devra s’attacher à développer la politique de santé de l'UE, y compris la recherche et les aspects sociaux connexes. Il/elle devra contribuer à la conception de moyens efficaces de regrouper les pays et de combiner les forces entre les institutions et les enveloppes financières afin d'obtenir des résultats sur le terrain. Le/la collègue devra également être en mesure d’établir un large réseau de parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de la Commission.

Les tâches requièrent une réflexion claire et structurée, de la flexibilité et de la créativité, une communication écrite et orale efficace, un très bon sens de l’organisation et de la diplomatie ainsi qu’une capacité à travailler, et à livrer des résultats, sous pression.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : santé, recherche ou sciences sociales.

Expérience professionnelle

Le/la candidate retenu/e aura une bonne/excellente connaissance des politiques de l'UE et des programmes et fonds de l'UE, idéalement au niveau national et européen.

Des connaissances ou un vif intérêt pour la santé publique, la promotion de la santé, la prévention des maladies et la gestion des maladies sont un atout, de même qu’une expérience professionnelle dans le domaine de l'élaboration de stratégies de l'UE, la mise en œuvre et la gestion de programmes de financement de l'UE (dans les domaines de la santé, du social ou de la recherche), en collaboration avec les autorités des États membres et d'autres parties prenantes.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

L'expert/e national/e détaché/e doit être capable de rédiger et s'exprimer parfaitement en anglais. Des connaissances linguistiques supplémentaires – telle qu'une connaissance du français - seraient un avantage.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)